

**COMPTE RENDU DE LA 3<sup>EME</sup> RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU 3 NOVEMBRE 2014 - SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE À GRASSE**

**État des présences :**

Nombre de membres total à la CLE : 47

Quorum simple : 24

Quorum 2/3 (règlement intérieur) : 32

Membres présents : 30

Membres représentés : 9

Total des membres de la CLE présents ou représentés : 39

Partenaires présents : 12

**- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux**

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
Mme Sylvie AMAND	Commune de Callian				x
M. Pierre ASCHIERI	Commune de Mouans-Sartoux	x			
M. Pierre BORNET	Commune de Cabris		M. ASCHIERI	x	
M. François CAVALLIER	Conseil Général du Var	x			
M. Patrick DE CLARENS	Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)	x			
M. Jean-Marc DELIA	Syndicat Mixte du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes				x
M. Pierre DEOUS	Syndicat Intercommunal Interdépartemental de la Haute Siagne (SIIVU)	x			
M. Antoine DUBOIS	Commune de Tourrettes	x			
M. Philippe DURAND-TERRASSON	Commune de Montauroux	x			
Mme Joëlle FAGUER	Conseil Régional PACA	x			
M. Gilbert GUIGUES	Commune de Mons	x			
M. Bernard HENRY	Commune de Fayence	x			
M. Henri LEROY	Conseil Général des Alpes-Maritimes		Mme ROBORY-DEVAYE	x	

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
M. Stéphane MAILLARD	Syndicat Mixte du PNR Préalpes d'Azur		M. DEOUS	x	
M. Jean-Yves MILCENDEAU	Commune de Cannes	x			
Mme Nicole NUTINI	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)	x			
Mme Michèle OLIVIER	Commune d'Andon		M. VARRONE	x	
M. Joël PASQUELIN	Commune de Spéracédes				x
M. Éric PERRIN	Commune d'Escagnolles	x			
Mme Monique ROBORY-DEVAYE	Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL)	x			
M. Claude TILLIER	Commune de Peymeinade	x			
M. Robert TRABAUD	Commune de Tanneron				x
Mme Pascale VAILLANT	Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par la Siagne et le Loup (SICASIL)	x			

- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
M. Gérard ABRIL	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)				x
M. Jean-Luc BELLIARD	Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes	x			
M. Alain BACCINO	Chambre d'Agriculture du Var		Chambre agriculture 06	x	
?	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie				x
M. Frank ZITTEL	Comité Régional de Canoë-kayak	x			
M. Jean-Pierre FROMENTIN	Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN-PACA)	x			
M. Dominique ROUX	EDF- Direction Énergie Méditerranée	x			
M. Victor BASTUCK	Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique	x			
M. Louis FONTICELLI	Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique	x			
M. Marc BOUCHEROT	France Nature Environnement (FNE)		CEN PACA	x	
M. Bruno DEPIERRE	Société du Canal de Provence (SCP)	x			
?	UFC- Que choisir 06				x

- Collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics intéressés

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
M. Patrick VAUTERIN	Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée représenté par la DREAL			x	
M. Philippe CASTANET	Le Sous-Préfet de Grasse représentant le Préfet des Alpes-Maritimes	x	DDTM 06		
M. Pierre SOUBELET	Le Préfet du Var		DDTM 83	x	
M. Bernard CARDELLI	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes	x			
Mme Sylvie CANAL	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var	x			
M. Jérôme HORS	Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	x			
M. Gilbert FONTES	Le Délégué de l'Agence Régionale de la Santé		Agence de l'Eau	x	
M. Philippe PIERRON	Le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	x			
M. Michel PASCAL	Le Délégué de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	x			
M. Benoît RAZIMBAUD	Le Délégué Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale	x			
M. Olivier BUTRULLE	Le Colonel, commandant le Camp militaire de Canjuers			x	

- Partenaires présents

Prénom - Nom	Qualité	Structure
Nicolas SCHEIDECKER	Hydrobiologiste	Conseil Général des Alpes-Maritimes
Cécile PITTET	Chargée de mission eau	Conseil Régional
Jean-François TAPOUL	Chef de service eau et assainissement	Conseil Général du Var
Bernard BUTTELLI	Responsable des services de proximité et environnement	Commune de Mandelieu-la-Napoule
Benoit ALBIN	Chef de service adjoint au développement durable	Commune de Cannes
François TURLAN	Directeur	Syndicat Intercommunal des Golfes de Lérins (SIGLE)
Jean-Marc LEAUTIER	Directeur	SEM d'exploitation des sources de la Siagnole (E2S)
Jean-Marc GUERIEL	Adjoint au directeur	SEM d'exploitation des sources de la Siagnole (E2S)
Katia TORELLI	Directrice	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurence ESTIMBRE	Directrice	SICASIL
Éric DABÈNE	Adjoint au chef de service	DDTM 06
Vanessa HUET	Ingénieure Management du Risque Inondation	SISA

## **Rappel de l'ordre du jour :**

1. Validation du compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 13/11/2013
2. Actualisation du Bureau de la CLE
3. Aspect financier du SAGE Siagne
4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
5. Avancement de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne »
6. Propositions d'études potentielles à mener sur le bassin versant
7. Les commissions thématiques : Proposition des Présidences, membres et contenus
8. Rapport d'activité annuel 2013
9. Actions de communication
10. Calendrier du SAGE
11. Divers

## **Compte rendu :**

Annexes : feuilles d'émergence, compte rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion de la CLE, composition du Bureau de la CLE actualisée, convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE, budget prévisionnel 2014 et 2014-2015, avancement et déroulement des études menées dans le cadre du SAGE, 5 posters « Évolution des usagers, des pressions, de l'état des masses d'eau et des impacts : quels enjeux pour le SAGE Siagne à l'horizon 2027 », les premiers enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation du 30 octobre 2014, membres des commissions thématiques, proposition du contenu des 5 commissions thématiques du SAGE, rapport d'activité annuel 2013, calendrier prévisionnel, délibérations n°1-2014, n°2-2014, n°2bis-2014, n°3-2014, n°4-2014 et n°5-2014.

La réunion débute à 14h45.

Mme Nicole NUTINI, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse accueille les participants et les remercie d'être venus si nombreux.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), M. François CAVALLIER, représentant le Conseil Général du Var, remercie Mme NUTINI pour son accueil et salue M. Philippe CASTANET Sous-préfet de Grasse, les élus ainsi que tous les membres participants à cette réunion. Il excuse la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ; le Préfet du Var, représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var ; l'Agence Régionale de la Santé (ARS) représentée par l'Agence de l'Eau ; le camp militaire de Canjuers ; le Conseil Général des Alpes-Maritimes représenté par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ; la Chambre d'Agriculture du Var représentée par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ; la commune d'Andon représentée par le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA) ; la commune de Cabris représentée par la commune de Mouans-Sartoux ; le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur

représenté par la commune de Saint-Vallier-de-Thiery et l'association France Nature Environnement (FNE) représentée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN PACA).

Il rappelle l'importance de la démarche et remercie l'Assemblée d'être venue si nombreuse pour participer aux travaux d'élaboration du SAGE de la Siagne.

Il rappelle aux représentants des communes que l'équipe du SIIVU est à leur disposition pour une présentation de la démarche et de son avancement lors de Conseils Municipaux ou autres réunions d'information.

Il précise à l'Assemblée qu'un dossier de travail leur est fourni contenant des documents à l'appui de la présentation, **toute remarque peut être envoyée au SIIVU avant le 15 décembre 2014.**

Mme Rosanne PILON, chargée de mission SAGE, expose l'ordre du jour. Elle précise que le Président proposera à la CLE de prendre une motion relative à la recherche et l'exploration du gaz de schiste et informera l'Assemblée de l'avancement du SDAGE 2016-2021 lorsque le point divers sera abordé.

Le Président de CLE propose à Monsieur le Sous-préfet de Grasse de prendre la parole. Celui-ci salue la CLE à son tour et souligne l'importance de la Siagne pour l'arrondissement de Grasse. Il tient à remercier les nombreux participants pour leur assiduité, qualité nécessaire à l'accomplissement de cette démarche d'importance qu'est le SAGE. Il précise qu'il ne pourra pas rester jusqu'à la fin de la réunion ayant d'autres obligations par ailleurs. La DDTM des Alpes-Maritimes sera chargée de le représenter pour le reste de la séance. Toutefois, Monsieur le Sous-préfet précise qu'il souhaite mettre un point d'honneur à suivre la démarche du SAGE. Il ajoute que dans les instances comme la CLE, toutes les idées méritent d'être exprimées permettant ainsi d'être dans une dynamique de démocratie participative afin d'élaborer un document tenant compte des enjeux de l'ensemble des acteurs du territoire. Il conclut en précisant que la démocratie participative autour de l'eau a une cinquantaine d'années et qu'il est intéressant de la faire vivre.

## **1. Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 13/11/2013**

M. CAVALLIER propose de valider le compte rendu de la 2ème réunion de la CLE qui s'est déroulée le 13 novembre 2013 à Tanneron. Aucune observation n'étant formulée, **le compte rendu est validé à l'unanimité par la CLE.**

## **2. Actualisation du Bureau de la CLE**

M. CAVALLIER explique que les renouvellements liés aux échéances électorales de mars 2014 ont eu un effet mécanique sur la composition du Bureau de la CLE. La chargée de mission SAGE, présente le Bureau actuel composé de 11 membres du collège des collectivités, 5 membres du collège des usagers et 3 membres du collège des représentants de l'État. Elle précise qu'au vu de l'article 5 et 6 des règles de fonctionnement du SAGE Siagne (validée en CLE le 13/11/2013, délibération n°01-2013) M. CAVALLIER reste Président et M. VARRONE vice-président ; puisqu'ils n'ont pas cessé leur appartenance à la CLE et n'ont pas démissionné.

Le Président précise néanmoins qu'il cédera la présidence à un représentant des Alpes-Maritimes en mars 2015 après les élections départementales. Il explique que M. Jacques LAUGÉ et M. Jacques BALLESTRA

ayant cessé leur appartenance à la CLE, il est nécessaire d'élire deux nouveaux vice-présidents appartenant au collège des collectivités et représentant les deux départements.

Le Président demande s'il y a des candidats. M. Jean-Yves MILCENDEAU, représentant de la ville de Cannes et Président du SICASIL se présente ainsi que M. DURAND-TERRASSON, représentant la commune de Montauroux.

**Le quorum étant atteint, le Président soumet ces candidatures et propose un vote à main levée.**

**Sans voix contre, ni abstention, M. MILCENDEAU et M. DURAND-TERRASSON sont tous deux désignés à l'unanimité par la CLE, 2ème et 3ème vice-présidents respectivement (délibération n°01-2014).**

Il est proposé aux nouvelles structures du collège des collectivités de participer aux travaux du Bureau de la CLE. Mme Monique ROBORY-DEVAYE, représentant la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL), souhaite être présente au Bureau. Le Président soumet cette candidature à la CLE.

**Le quorum étant atteint, le Président soumet cette candidature au vote.**

**Sans voix contre, ni abstention, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins participera aux travaux du Bureau de la CLE (délibération n°02-2014).**

Du fait de ces changements, l'article 7 des règles de fonctionnement doit être modifié.

**Le quorum des 2/3 étant atteint, les modifications apportées à l'article 7 des règles de fonctionnement du SAGE Siagne sont actées par la CLE (délibération n°2bis-2014)**

### **3. Aspect financier du SAGE Siagne**

M. le Président rappelle que lors de la dernière réunion de CLE, la clef de répartition financière s'appuyant sur un budget cohérent et sincère a été validée (délibérations n°3-2013 et n°4-2013). Une convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE de la Siagne a été proposée aux communes du périmètre du SAGE sur un principe de solidarité de bassin. A l'heure actuelle, les dix communes adhérentes au SISA, les huit communes adhérentes au SIIVU, Andon, Caille, Fayence, Les Adrets-de-l'Estérel, Seillans, Séranon et Tournettes ont délibéré en faveur de cette convention ; seule la commune de Mougins ne donne pas de réponse. Une demande de rendez-vous a été faite par le Président de la CLE auprès de M. le Maire afin de lui exposer la démarche du SAGE et les enjeux du territoire.

Mme ROBORY-DEVAYE explique que la commune de Mougins, compte tenu de son appartenance à la CAPL, ne se sentait pas concernée par cette convention financière. La chargée de mission précise que faisant partie du périmètre du SAGE, Mougins doit se positionner concernant cette convention.

Le Président propose à la CLE de prendre une délibération actant le SIIVU comme structure porteuse de la démarche et validant les modalités d'accompagnement financier du SAGE par les collectivités.

**Le quorum étant atteint, le Président soumet la délibération n°03-2014 à la CLE.**

**Sans voix contre, ni abstention, elle est adoptée à l'unanimité.**

Le budget réel au 3 novembre 2014 est présenté à la CLE. Les dépenses réalisées sont liées : au poste de chargée de mission (3 mois en tant qu'assistante chargée de mission et 8 mois en tant que chargée de mission) ; aux paiements total des phases 1 et 2 et de 80% des phases 3 et 4 de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne » (dite étude « Ressource ») ainsi qu'au règlement des bons de commande correspondant à une station de mesure de débits biologiques et une

réunion technique supplémentaire déjà réalisée ; aux versements de l'avance de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne » et de 50% des séquences 1 et 2 . Ceci représentant un total des dépenses égal à 217 895 €.

Les recettes perçues correspondent à des demandes de subvention faites auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région pour financer les études menées dans le cadre du SAGE, à des subventions versées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) ainsi que par la Société d'Économie Mixte d'Exploitation des Sources de la Siagnole (SEM E2S) et les collectivités. Ces recettes représentent un total de 172 316 €.

Il est précisé que des demandes d'acomptes de subvention ont été effectuées auprès du Conseil Régional pour un montant de 11 555 € et auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour un montant de 36 600 €. Également reste à percevoir : le reste des participations des collectivités ainsi que les subventions du FEDER et de l'Agence de l'Eau couvrant 100% des dépenses liées au poste de chargée de mission.

Une dépense supplémentaire de 19 350 € apparaît sur le budget prévisionnel 2014 correspondant à des prestations complémentaires nécessaires à l'étude « Ressource ». Il est précisé que des demandes de subventions ont été faites à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région. 13 000 € seront également versés par le Conseil Général du Var. Un montant de 45 524 € est planifié pour les aléas et les imprévus pouvant apparaître au cours de l'année 2014 (prestations complémentaires, demande de subvention non accordée...). Il est précisé que les études prévues initialement en 2014 n'ont pu être lancées mais le seront en 2015. Un budget de 100 000 € est prévu pour ces études dans le tableau du budget prévisionnel 2014-2015 actualisé. Les demandes de subventions auprès de la CAPG et auprès du Conseil Général du Var seront réitérées en 2015. Si les subventions sont accordées un montant de 70 927 € est prévu pour couvrir les aléas et imprévus financiers pouvant apparaître au cours de l'année 2015.

La chargée de mission précise que si le montant des dépenses à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est inférieur aux montants prévisionnels et que la situation le permet, le second appel à cotisation en 2015 sera revu à la baisse.

Le Président explique à la CLE que la chargée de mission actuelle quittera ses fonctions en fin d'année, pour des raisons qui lui sont propres, et qu'un recrutement est en cours. La fiche de poste du chargé de mission SAGE a été élaborée en collaboration avec l'Agence de l'Eau. Le Président demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent participer au jury.

**Sans remarques formulées, Mme Pascale VAILLANT, représentante du SICASIL et Mme Vanessa HUET, Ingénieure Management du Risque Inondation au SISA feront parties du jury constitué également des membres du Bureau du SIIVU et d'au moins un représentant de l'Agence de l'Eau afin de procéder au recrutement du nouveau chargé de mission SAGE.**

M. CAVALLIER informe la CLE qu'une anticipation de la loi de Modernisation de l'Action Public territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et du dispositif GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) est en cours avec l'idée de créer une entité commune à l'échelle du bassin versant.

Le Président demande s'il y a des remarques particulières concernant les éléments exposés. Aucune remarque n'est formulée. **Il est proposé aux membres de la CLE de transmettre leur remarque au SIIVU avant le 15 décembre.**

#### **4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »**

Il est rappelé à la CLE que cette étude lancée en janvier 2013, menée par ARTELIA et la Maison Régionale de l'Eau (MRE), a pour objectifs principaux d'améliorer et d'optimiser la gestion de la ressource en eau entre les différents usagers sur le bassin versant de la Siagne et d'anticiper les changements globaux futurs. La phase 1 « Recueil et synthèse des données » a été validée en comité de pilotage en décembre 2013.

Concernant la phase 2 « Bilan des prélèvements et évolutions futures », validée initialement en février 2014, les scénarios pour l'alimentation en eau potable (AEP) à l'horizon 2021 et 2027 dépendent de trois facteurs différents : les prévisions démographiques, l'évolution de la consommation individuelle et le rendement des réseaux ; les deux premiers facteurs dépendant directement de la projection démographique choisie. ARTELIA a pris en compte un taux d'évolution unique sur le territoire du ScoT'Ouest alors qu'ACTeon/Office Internationale de l'Eau (OIEAU) en charge de l'étude « État des lieux du SAGE » ont considéré des taux différenciés par secteurs (bassin Cannois, moyen pays et haut pays) apportant plus de précisions sur la tendance évolutive du territoire. Lors du Bureau du 9 juillet 2014, il a été décidé qu'ARTELIA reprenne les scénarios d'évolution avec les données démographiques issues de l'analyse d'ACTeon/OIEAU et actualise cette phase. **Les nouvelles projections seront transmises mi-novembre 2014 et présentées en comité de pilotage lors de la présentation de la phase 3.**

Les objectifs de la phase 3 « Bilan sur la ressource en eau » sont rappelés. Il est précisé que deux secrétariats techniques ont déjà eu lieu en mars et en avril. Des difficultés sont apparues concernant la validation des données à utiliser pour élaborer le modèle hydrologique permettant d'évaluer les ressources en eau naturellement disponibles tout au long de l'année. **Le rapport de phase sera transmis au secrétariat technique fin novembre et se réunira mi-décembre pour discuter du nouveau modèle proposé et des résultats qui en découlent. Un comité de pilotage sera organisé mi-janvier pour valider cette phase.**

M. Bernard CARDELLI demande si les incertitudes concernant la reconstitution hydrologique de la partie haute du bassin ont pu être reprises. Mme PILON répond que ces incertitudes ont pu être levées par des réunions techniques en interne et que le modèle nouvellement élaboré devrait être fiable.

Le contenu de la phase 4 « Détermination des débits biologique », menée principalement par la MRE, est développé. Il est précisé qu'un rapport intermédiaire a été transmis au SIVU en juin 2014 et que cette phase sera finalisée lorsque le secrétariat technique aura validé le modèle hydrologique. Le comité de pilotage devrait se réunir fin février 2015 pour se positionner sur les résultats issus de cette phase.

La phase 5 consistera à faire une comparaison entre la ressource existante, les prélèvements présents et les besoins du milieu. **Cette phase devrait être achevée fin mars avec un comité de pilotage prévu début mai 2015.** Il est précisé qu'un atelier de concertation sera organisé début mars.

La phase 6 qui consistera à proposer des scénarii de répartition des volumes prélevables entre les usagers débutera par un atelier de concertation prévu fin mai 2015 et sera validé par le comité de pilotage mi-juillet 2015.

Il est précisé que les membres de la CLE seront invités à cet atelier décisif et qu'il est important qu'ils y participent activement.

**L'ensemble de cette étude sera validée par la CLE fin juillet ou début septembre 2015.**

Aucune remarque n'est formulée concernant cette étude. Il est précisé que les documents sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet du SAGE [www.sagesiagne.fr](http://www.sagesiagne.fr) et que toute remarque concernant ces documents peut être transmise au SIIVU.

## 5. Avancement de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne »

La deuxième étude menée dans le cadre du SAGE a été lancée en juin 2013 et est menée par les bureaux d'études ACTeon et l'OIEAU. Elle a pour objectifs de dresser un état des lieux du bassin versant et de déterminer les enjeux du territoire et les actions à mener dans le cadre du SAGE. C'est également une aide à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable opposable à l'administration et le Règlement opposable à l'administration et au tiers.

Il est rappelé que les séquences 1 « État initial » et 2 « Scénarios tendanciels » ont été menées simultanément afin de dresser l'état passé, actuel et futur du territoire. Ce travail de recherche et de prospection a donné lieu à un rapport, à une synthèse et à un Atlas Cartographique de 24 cartes. Le rapport est composé de trois chapitres : « Pourquoi un SAGE sur la Siagne ? », « Caractéristiques socio-économiques des usages et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et « L'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau et leurs évolutions tendanciennes en termes de pressions et d'impacts ». Le contenu des trois chapitres est synthétisé en précisant que les projections tendanciennes d'ARTELIA concernant l'alimentation en eau potable seront nécessaires pour finaliser le chapitre 2.

Il est précisé à la CLE que le comité de lecture, Bureau technique de la CLE élargi, s'est réuni le 23 septembre 2014 pour analyser ces documents. Les remarques formulées ont été intégrées au rapport par les Bureaux d'études. **Ces deux séquences seront validées en CLE mi-mars 2015 en même temps que la séquence « Diagnostic ».** Il est précisé que les documents sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet du SAGE et que toute remarque concernant ces documents peut être transmise au SIIVU.

La séquence 3 « Diagnostic du SAGE » a débuté par un atelier de concertation qui s'est déroulé le 30 octobre 2014 au Tignet. Lors de cette journée 60 personnes étaient présentes. La démarche du SAGE leur a été présentée ainsi que les résultats clefs de l'étude « État des lieux ». Par sous-groupes, les participants ont donné leur avis sur les posters exposant synthétiquement l'évolution des usages, des pressions, de l'état des masses d'eau et des impacts avec une proposition d'enjeux sur le bassin à l'horizon 2027. Il est précisé que les posters sont dans le dossier de travail et que toute remarque peut être transmise au SIIVU.

Mme VAILLANT en tant que Présidente du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (SIAUBC) s'étonne que la station d'épuration AQUAVIVA apparaisse en sous capacité sur le poster traitant des eaux de surface alors qu'elle a demandé de forts investissements financiers. Elle demande une synchronisation avec le Bureau d'étude afin de clarifier ce point.

Mme PILON explique qu'en vue des délais entre l'atelier de concertation et la réunion de la CLE la carte n'a pas pu être reprise mais sa réflexion à bien été prise en compte par les Bureaux d'études. Il est proposé à la CLE de rayer ce point de la carte.

L'ensemble des enjeux ont ensuite été restitués en séance plénière et sont présentés dans le tableau « enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation ». **Un compte rendu de cet atelier de concertation sera transmis fin novembre.**

La dernière séquence de cette étude « Scénarios contrastés et choix stratégiques » débutera par un **atelier de concertation fin mars 2015** auquel les membres de la CLE seront invités à participer. **ACTeon et l'OIEAU présenteront au Bureau de la CLE les actions à mener suivant différents scénarii ainsi que les coûts et les critères clefs de comparaisons de ces scénarii en juin et septembre 2015. L'état des lieux du SAGE Siagne devrait être validé en CLE en novembre 2015.**

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au point suivant.

## **6. Propositions d'études potentielles à mener sur le bassin versant**

La chargée de mission explique à la CLE que plusieurs études, en rapport avec le SAGE vont être lancées prochainement sur le bassin versant par plusieurs maîtres d'ouvrage.

### ***a. Étude « Continuité écologique-Anguille »***

L'article L 214-17 du Code de l'Environnement a classé la Siagne du barrage de Tanneron-Le Tignet à la mer en cours d'eau Liste 2. **Tout ouvrage faisant obstacle sur ce cours d'eau doit être rendu transparent par gestion, entretien ou équipement avant 2018 afin d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs** en priorité pour l'Anguille. Lors de l'évaluation de la franchissabilité sur la Siagne en 2010 (réalisée par l'association Migrateur Rhône-Méditerranée) trois seuils sur ce tronçon ont été identifiés comme « franchissable mais avec risque d'impacts » : la passerelle en aval du pont d'Auribeau sans propriétaire connu ; le seuil de l'Écluse (ou barrage des Moines) appartenant au SISA et le barrage « Anti-sel » appartenant à la commune de Mandelieu. Le Seuil de Pégomas appartenant au Conseil Général des Alpes-Maritimes a été évalué comme « difficilement franchissable ». **Le SISA s'est proposé comme maître d'ouvrage pour l'étude des trois premiers seuils. Le CG 06 sera en charge du seuil dont il est propriétaire.** Cette étude durera 10 mois et sera lancée en janvier 2015 ; elle pourrait être subventionnée à hauteur de 50 à 80 % par l'Agence de l'Eau RMC.

Il est précisé qu'en complément, **une étude hydromorphologique et piscicole sera lancée à l'échelle du bassin versant en 2015 pouvant être éventuellement portée par le SISA et le SIVU.**

M. Benoît RAZIMBAUD, conseiller technique canoë-kayak et représentant la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) précise que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 prend également en compte la franchissabilité des activités nautiques légalement exercées sur le cours d'eau, en plus de celle des espèces piscicoles. Il serait donc intéressant de prendre en compte dans cette étude les activités de navigation sur ce tronçon.

Mme PILON répond que ce point pourrait être discuté lors de la réflexion en comité technique sur le contenu du cahier des charges de cette étude.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au point suivant.

### ***b. Étude « Qualité du Biançon et de ses affluents »***

Il a été exposé au Bureau de la CLE (réunion du 13 février 2014) la nécessité d'acquérir des connaissances supplémentaires concernant la qualité du Biançon et de ses affluents (la Camandre, le Chautard, le Riou Blanc, la Camiole). La **Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)** va lancer en janvier

**2015** une étude « Élaboration des profils de baignades du Lac de Saint-Cassien » qui comprendra un état des lieux, un diagnostic et des propositions de gestion. Elle durera 18 mois.

Le SIIVU travaillant en collaboration avec la CCPF pour monter le cahier des charges, il sera demandé au bureau d'étude, lors de l'état des lieux, de **collecter les données sur la qualité des eaux du lac et de ses affluents concernant les paramètres physico-chimiques, les paramètres biologiques et les sources de pollutions ponctuelles ou diffuses**. Concernant ce dernier point il est précisé que des inventaires *in situ* seront prévus dans le CCTP. Également, si les données collectées concernant la qualité des cours d'eau ne sont pas assez exhaustives, alors des campagnes de mesures *in situ* seront programmées.

Aucune remarque n'est formulée concernant cette étude.

### ***c. Plan de gestion piscicole sur le bassin versant du Biançon***

Cette étude sera portée par la **Fédération de pêche du Var** et sera lancée en **juillet 2015**. Elle consistera à **faire un inventaire piscicole sur le Biançon et ses affluents listés ci-dessus et de réactualiser les pressions identifiées dans le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) élaboré en 2002**. Un rapport proposant un programme d'actions sera transmis à l'issue de cette étude.

### ***d. Étude « Suivi des substances dangereuses et toxiques »***

En complément de l'étude « Élaboration des profils de baignade du lac de Saint-Cassien » qui apportera des données sur les sources de pollutions potentielles pour le sous-bassin du Biançon, cette étude aura pour objectifs d'**acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses et toxiques et d'évaluer les possibilités de suppression, de réduction ou de substitution des substances émises sur l'ensemble du bassin versant**. A l'issue de cette étude un plan d'actions prioritaires sera défini.

Elle sera lancée en **juin 2015** dans l'attente des premiers résultats de l'état des lieux de l'étude « Profils de baignade » et sera **portée par le SIIVU**. Le coût est estimé à 15 000 € avec une possibilité de subvention à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RMC.

### ***e. Études « Inventaires des zones humides »***

La CLE est informée que le **Conseil Général du Var lancera début 2015 l'actualisation de l'inventaire des zones humides (ZH) du Var fait en 2004 et recensera à cette occasion les ZH inférieures à 1 hectare**.

En parallèle, dans les Alpes-Maritimes, le **CEN PACA a lancé en 2014 un inventaire des ZH supérieures à 1 hectare, présentes dans un secteur à enjeux ou encore de fort intérêt patrimonial**. Il est exposé à la CLE qu'un **rapport de synthèse devrait être transmis en octobre 2015 ainsi qu'un porter à connaissance et des fiches atlas présentant les ZH par communes**.

#### ***f. Études « Ressources stratégiques » et « Impacts du fonctionnement des éclusées sur la Siagne »***

Ces études potentielles pourraient être **menées en 2015 dans le cadre du SAGE**. Leur contenu et leur intérêt seront présentés par l'Agence de l'Eau et par le SIVU à la prochaine réunion du Bureau de la CLE prévue en février 2015.

#### ***g. Programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI 2)***

La présentation est faite par Mme HUET. Elle explique que le **SISA** a lancé un deuxième PAPI en juin 2014, le 1er avait débuté en 2002 et s'est achevé début 2014. Il avait consisté au traitement des inondations par élargissement de la Frayère, du Grand Vallon au Plan de de Grasse et de la Mourachonne. Le curage de la Siagne dans la traversée de Mandelieu avait également été réalisé ainsi que les travaux visant à gérer les débordements en lit mineur (élargissement du Béal au droit de l'aéroport, réalisation du système d'endiguement autour de l'échangeur 41). Ce deuxième PAPI, appelé PAPI d'intention Siagne-Béal, a été **lancé en juin 2014 et porte sur un programme d'étude**. L'objectif est notamment d'élargir **la Siagne pour laisser passer une crue cinquantennale correspondant à un débit de 450 m<sup>3</sup>/s, de trouver des zones d'expansion et/ou de rétention mais aussi traiter la problématique des inondations par le Béal**. Elle précise que les travaux sur la Siagne étaient initialement prévus dans le premier PAPI mais qu'il est apparu nécessaire de prendre en compte le canal du Béal. Elle rappelle que le canal du Béal a un rôle d'exutoire d'eaux pluviales de plus en plus marqués en plus de sa fonction d'irrigation et de drainage.

Les 7 axes de ce programme d'actions sont présentés. Mme HUET précise que l'axe 0 « Gouvernance » sera très fortement lié avec l'application de la compétence GEMAPI.

M. Jean-Luc BELLIARD rappelle sa demande pour qu'un travail de prospective soit fait au niveau de l'urbanisme et de la position des zones agricoles en amont de l'autoroute A8. Il précise qu'en vue du calendrier prévisionnel des études, les travaux prévus dans le PAPI 2 devraient être entrepris à l'horizon 2020-2025 et que la vitesse d'imperméabilisation est importante dans cette zone. Il explique qu'il est important de lever les fortes incohérences présentes entre les agriculteurs exploitants en basse vallée de la Siagne et les collectivités territoriales.

#### ***h. Étude « Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration AQUAVIVA »***

Le Président propose à Mme VAILLANT de présenter cette étude.

Elle explique que cette étude a été **commencée en octobre 2014** et est portée par le **SIAUBC**. Elle est menée par les Bureaux d'études Groupement Service Public 2000, Écofilae et Tecurbis. Cette étude prospective et d'aide à la décision va permettre de **faire un diagnostic technique et juridique de la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration AQUAVIVA puis d'en identifier les usages et les usagers potentiels**.

Elle informe que plusieurs structures de la CLE vont recevoir un **courrier leur proposant de travailler en concertation afin d'identifier et de quantifier ces usagers potentiels** (golfs, terrains de sports, services techniques communaux...). Elle précise également qu'à l'heure actuelle le rejet de la station d'épuration se fait en pleine mer et que ces eaux traitées pourraient également servir de soutien d'étiage en basse vallée de la Siagne lors d'épisode de sécheresse. Elle conclut en précisant que le SIAUBC transmettra à la CLE les premiers éléments de cette étude dès qu'ils seront rédigés.

Mme FAGUER explique que plusieurs études sont initiées à différents niveaux, y compris au niveau communal où les informations sont souvent rares ; il serait donc intéressant de mettre en cohérence toutes ces études menées ou programmées afin d'éviter les doublons et de limiter les dépenses. Elle précise que le SIGLE a déjà fait un travail prospectif et qu'il faut l'utiliser.

Mme VAILLANT répond que cette étude est nouvelle et qu'un travail en collaboration est effectué avec le SIGLE porteur du contrat de baie des golfs de Lérins.

Le contenu de l'étude est ensuite présenté par la chargée de mission. Elle précise qu'un comité de pilotage sera organisé fin janvier 2015.

M. CARDELLI demande si la commune de Grasse est associée à cette étude puisque concernant la station d'épuration de la Paoute, une même réflexion avait été menée vis-à-vis du Golf de Saint-Donat. Il précise qu'une tranche de filtration membranaire avait été mise en place en traitement de finition. Il demande si la réflexion a pu être menée jusqu'au bout ou si les lourdes contraintes administratives concernant ce type de valorisation ont mis le projet en suspens.

Mme NUTINI répond qu'il y a en effet un projet de réutilisation des eaux traitées pour l'arrosage du golf de Saint-Donat en vue de la diminution du niveau de la nappe phréatique actuellement exploitée. Également elle précise que le golf a un bail emphytéotique sur le canal de Diméro et que la ville de Grasse est en renégociation concernant les arrosages de Saint-Donat. Elle précise également que sur la Paoute un sécheur de boues a été mis en place récemment.

#### ***i. Étude « Lutte contre les pollutions et les inondations issues des réseaux d'eaux pluviales »***

Il est précisé que cette étude est proposée en complément de l'étude « Diagnostic sur les macros déchets sur le littoral » portée également par le SIGLE dans le cadre du volet « Qualité des milieux » de la 2<sup>ème</sup> phase du Contrat de Baie des Golfes de Lérins. Elle permettra de **réaliser un état des lieux de l'ensemble des vallons du littoral, éventuellement du bassin versant et de proposer in fine des plans de gestion concernant les vallons identifiés.** Le contenu de l'étude est exposé et il est précisé qu'**une réunion de travail sera organisée le 24 novembre 2014 pour un lancement d'étude début 2015.**

Le Président demande s'il y a des réactions concernant cette étude. M. CARDELLI a une réflexion globale sur la thématique « eaux pluviales ». Il rappelle que les communes sont chargées de veiller à ce que leur urbanisation n'aggrave pas la situation des zones en aval. **Suite au débat qu'il y a eu lors de la Commission Départemental sur les Risques Naturels Majeurs, la DDTM a préparé un document à l'attention de tous les acteurs publics et privés sur la prise en compte du risque lié aux eaux pluviales.** Il explique qu'aujourd'hui les Plan Locaux d'Urbanisme ne prennent pas assez en considération les eaux pluviales à la fois en termes de techniques mises en œuvre ou de mesures correctives. Il ajoute que dans les secteurs les plus exposés au risque inondation (basse vallée de la Siagne) la problématique des eaux pluviales devrait être majoritairement prise en compte dans les projets d'aménagement. Il conclut en précisant qu'il est nécessaire qu'à travers les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et le SAGE, des règles soit mises en place pour appréhender cet enjeu lors de projets d'aménagement du territoire.

**Mme FAGUER demande s'il est possible de rédiger un récapitulatif des différentes études présentées lors de cette réunion. Mme PILON répond que ce document sera transmis à la CLE mi-décembre.**

## 7. Les commissions thématiques

Le Président rappelle que lors de la dernière séance de la CLE, 5 commissions thématiques ont été validées (délibération n°5-2013).

### *a. Proposition des Présidences*

Il est rappelé que les commissions « Inondation », « Environnement » et « Tourisme », restent présidées par M. VARRONE, Mme FAGUER et Mme VAILLANT respectivement et qu'en Bureau de CLE du 9 juillet 2014, M. MILCENDEAU et M. Patrick DE CLARENS se sont proposés pour présider les commissions « Ressource » et « Communication ».

**Le quorum étant atteint, le Président soumet ces candidatures au vote.**

**Sans voix contre, ni abstention, M. MILCENDEAU et M. DE CLARENS sont désignés à l'unanimité par la CLE, Présidents des commissions « Ressource » et « Communication » respectivement (délibération n°04-2014).**

### *b. Membres des commissions*

Les membres des commissions sont présentés. Il est précisé que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Naturel (ASPN) sera également conviée à participer aux commissions « Ressource » et « Environnement » lorsque le sujet sur le gaz de schiste sera traité. Les centres équestres seront également invités à participer à la commission « Tourisme et activités de pleine nature ». Il est rappelé que cette liste est non exhaustive et que toute proposition peut être formulée.

### *c. Contenus des commissions*

Il est précisé que le contenu des commissions proposées a été travaillé en Bureau de CLE le 11 février 2014. Cette liste est non exhaustive et tend à évoluer en fonction des enjeux identifiés au cours des séances.

**Il est demandé à la CLE d'avoir une réflexion sur ces contenus et d'envoyer, si nécessaire, les remarques avant le 15 décembre 2014.**

Lorsqu'il est demandé à la CLE s'il y a des réactions, M. CARDELLI s'étonne que le sujet du gaz de schiste soit traité dans la commission « Ressource » qui traite de l'aspect quantitatif de la ressource. Mme PILON explique que le gaz de schiste peut avoir des impacts autant sur la qualité que sur la quantité de la ressource ; 10 000 à 20 000 m<sup>3</sup> d'eau sont nécessaires par puits lors des fracturations hydrauliques.

La fréquence des réunions et un calendrier prévisionnel est proposé à la CLE.

## 8. Rapport d'activité annuel 2013

M. CAVALLIER explique à la CLE que, comme tout organisme public et conformément à l'article 16 des règles de fonctionnement du SAGE Siagne, un rapport d'activité pour l'année 2013 a été rédigé. Il rappelle que ce document est disponible sur le site du SAGE et que **le rapport d'activité 2014 sera présenté à la CLE en mars 2015.**

La chargée de mission expose brièvement le contenu de ce rapport. Elle précise que ce document sera transmis aux Préfets du Var et des Alpes-Maritimes, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Rhône-Méditerranée. **Toute remarque peut être transmise concernant ce document avant le 15 décembre 2014.**

## 9. Actions de communication

Mme PILON informe la CLE qu'une lettre d'information du SAGE a été diffusée en avril 2014 et qu'une deuxième lettre sera publiée **en juin 2015** pour informer le public de l'avancement du SAGE Siagne.

Elle rappelle qu'un site internet dédié exclusivement au SAGE Siagne ([www.sagesiagne.fr](http://www.sagesiagne.fr)) est en cours de construction et qu'une plateforme d'échange de documents y est présente.

## 10. Calendrier du SAGE

Le calendrier du SAGE de novembre 2014 à décembre 2015 est présenté tout en précisant qu'il peut être modifié compte tenu de la fréquence des réunions et de l'avancement des études.

**La prochaine réunion du Bureau de la CLE se déroulera mi-février 2015 et il est rappelé que la prochaine réunion de CLE sera organisée mi-mars 2015.**

## 11. Divers

### *a. Gaz de schiste*

Les impacts potentiels sur l'aspect qualitatif et quantitatif de la ressource ainsi que sur l'air et les milieux naturels sont présentés. Il est précisé que ces risques potentiels sont dus aux techniques utilisées actuellement pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. De nouvelles techniques utilisant des gaz liquéfiés (hélium et méthane) sont en émergence mais à l'heure actuelle elles ne montrent pas de résultats satisfaisants (problèmes d'explosion).

Mme FAGUER précise que les quantités d'eau injectées sont considérables, de l'ordre de 10 fracturations par puits utilisant chacune 1000 à 2000 m<sup>3</sup> d'eau, 100 à 200 tonnes de sable en moyenne et 50 à 100 m<sup>3</sup> d'additifs chimiques.

Il est rappelé qu'en 2012, une demande de permis avait été faite sur 6 785 km<sup>2</sup> englobant le bassin versant de la Siagne (permis de Brignoles). Par la volonté des communes, du PNR des Préalpes d'Azur et du PNR du Verdon, des délibérations et des motions excluant la recherche et l'exploitation de cet hydrocarbure ont été prises et le permis a été rejeté.

Il est précisé que lors des derniers mois plusieurs permis ont émergé sur 12 départements en France dont le permis de Cavalon situé en plein cœur du PNR du Lubéron dans le Vaucluse anciennement appelé permis de Gargas.

Le permis a été rejeté après que le PNR du Verdon ait démontré que le projet n'était pas compatible avec les préconisations de sa Charte et qu'il ait voté à l'unanimité une motion pour s'opposer au projet.

Le Président propose à la CLE de prendre une motion préventive relative à la recherche et l'exploration du gaz de schiste. M. FONTICELLI propose dans le paragraphe « Demande à l'État : Que toutes demandes de permis de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique sur le périmètre du bassin versant de la Siagne soient refusées » d'enlever « par la technique de fracturation hydraulique ».

Le Président explique que si les futures techniques permettaient d'explorer ces ressources sans avoir les mêmes inconvénients environnementaux les avis pourraient changer.

**M. PIERRON précise qu'il est important d'être prudent lors de la rédaction des textes du PAGD ou du Règlement en restant dans le domaine de compétence du SAGE afin de ne pas risquer qu'il soit**

**attaqué au tribunal administratif. Ces permis relèvent du Code Minier et non pas du Code de l'Environnement.** L'Agence de l'Eau peut apporter son soutien lors de la rédaction du PAGD et du Règlement si la CLE souhaite faire mention de l'enjeu gaz de schiste dans les documents du SAGE.

Mme FAGUER informe que le Code Minier est actuellement en révision et qu'une part d'incertitude reste présente.

M. CARDELLI précise que le SAGE doit rester dans le domaine de la recommandation. Si certains projets tendent à aboutir, ils seraient classés ICPE et seraient réglementés par les politique de l'eau opposable à toutes nomenclatures IOTA. Il tient à remarquer que les volumes cités sont utilisés en phase d'investissement et représentent le seuil bas de la déclaration « Loi sur l'eau », ne représentant pas un si gros volume. Il constate que la multiplication des puits peut être un réel problème avec des effets potentiels sur l'aspect qualitatif de la ressource, ce qui suscite cette motion.

Mme PILON rappelle que le bassin versant de la Siagne est considéré, dans l'état des lieux du SDAGE 2010-2015, comme étant en déséquilibre quantitatif. Les impacts potentiels sur l'aspect quantitatif ne peuvent être exclus.

M. CARDELLI explique qu'en tant que service de l'État, il ne peut se positionner sur cette motion, « l'état ne pouvant faire une requête à l'État ». La DDTM 83 et la DRAAF tiennent le même discours.

**La DDTM 83 représentant la Préfecture du Var, la DDTM 06 représentant la Préfecture des Alpes-Maritimes et la DRAAF s'abstiennent concernant cette motion.**

L'Agence de l'Eau précise que le Comité de Bassin a réfléchi au sujet mais n'a pas donné de délibération, il s'abstient donc.

**L'Agence de l'Eau représentant également l'ARS, s'abstient concernant cette motion.**

M. ROUX exprime qu'il n'a pas reçu de positionnement spécifique par rapport à cette question et n'ayant pas reçu le texte en amont, il n'a pu en référer à EDF. Il précise que sur le font la réserve est fondée dans l'état des techniques actuelles.

L'ONEMA et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ne peuvent également pas ce positionner sur la question.

**EDF, l'ONEMA, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes représentant la Chambre d'Agriculture du Var s'abstiennent concernant cette motion.**

M. DUBOIS exprime qu'il est compliqué de se positionner n'ayant pas eu le texte au préalable. M. CAVALLIER précise que les communes du bassin ont pris des délibérations en 2012.

Mme VAILLANT propose que la prise de cette motion soit reportée ultérieurement afin que les communes se positionnent ainsi que les structures comme EDF. Mme PILON rappelle que l'ensemble des communes du bassin versant ont délibéré en défaveur des prospections et exploitations par les techniques actuelles.

**Le quorum étant atteint, le Président soumet cette motion au vote. Sans voix contre mais avec une abstention de 11 membres de la CLE, la motion est adoptée avec 28 voix (délibération n°05-2014).**

Mme FAGUER présente à la CLE le guide méthodologique élaboré par l'ASPN, une base de d'information utile à l'usage des élus et agents des collectivités territoriales : « L'Extraction des gaz de schiste : quelles conséquences sur nos territoires ». Il présente les risques, les incidences économiques et propose des pistes d'actions.

Il est précisé qu'un complément à ce guide est en cours de rédaction. Il constituera une boîte à outils juridiques à destination des collectivités territoriales et des organismes publiques proposant des modèles de textes à utiliser dans les PLU, les ScoT, les SAGE, les Chartes PNR...**L'ASPN restant à disposition pour une présentation du guide et des travaux associés.**

### ***b. Le SDAGE 2016-2021***

Il est rappelé que l'état des lieux du SDAGE a été adopté par le Comité de Bassin et le Préfet coordonnateur de bassin en décembre 2013. Les consultations officielles du Programme de Mesures (PDM) se feront de décembre 2014 à avril 2015 pour les institutions et jusqu'en juin 2015 pour le public. Le SDAGE serait opérationnel en 2016.

Il est précisé que 9 cours d'eau du bassin versant de la Siagne sont concernés par des enjeux de continuité, morphologie, partage de la ressource et pollutions ponctuelles et/ou diffuses. Il est précisé que **les informations et les documents concernant le SDAGE 2016-2021 sont disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau (mettre le site) ou transmissible sur demande au SIIVU.**

### ***c. Autres remarques***

M. BELLIARD explique à la CLE que l'État français a proposé le classement de 4 communes du Var (Montauroux Callian Tourrettes et Mons) comme vulnérables aux nitrates conformément à la Directive Nitrates. Ce classement a été fait suite à une analyse relevant des pollutions issues de la station d'épuration de Callian-Montauroux en cours de rénovation (aboutissement des travaux en 2016). Il insiste sur le fait que ce reclassement peut avoir des incidences sur l'obtention de subventions de la part de la Politique Agricole Commune (PAC) et peut avoir des impacts sur la réglementation agricole sachant que l'agriculture est déjà en régression et qu'il s'agit d'une agriculture de territoire et non intensive. Il souhaite que cette thématique soit intégrée aux travaux de la CLE.

Le Président propose que ce sujet soit abordé à la prochaine réunion. M. CARDELLI explique qu'il n'y aura pas d'autres échéances pour en discuter au sein de la CLE puisque la décision doit être prise avant fin novembre. La DDTM a présenté le cas de la Brague en Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) car 5 communes sont considérées comme vulnérables aux nitrates. Il précise que la provenance des nitrates est d'origine urbaine et non agricole car cette activité est peu développée sur ce bassin. La source du problème a été identifiée, une station aurait été abusivement classifiée comme suivit de pollution d'origine agricole.

Mme CANAL expose que la DDTM du Var a fait part de ses remarques au comité de bassin sur la pertinence des points de mesures. Elle précise que pour le bassin versant de la Camiole, le percentile 90 est de 18,1 mg/l pour un seuil de 18 mg/l. Elle ajoute que la DDTM a attesté du caractère extensif de l'élevage, du peu d'agriculture sur ce bassin et d'une station d'épuration en mauvais fonctionnement durant ces dernières années (Création d'une nouvelle station en cours). La DREAL appuie les dire de la DDTM en faisant des estimations d'azote produit par les rejets domestiques.

Le Président remercie les membres de la CLE pour leur participation et clôture la réunion à 16h45.

Le Président de la CLE  
François CAVALLIER